

À la demande de moratoire, le représentant du Premier ministre répond : « le mot moratoire ne fait pas partie de notre vocabulaire ! »

Une délégation intersyndicale des établissements concernés par le projet "Paris-Saclay" a été reçue par Messieurs Jean-Paul de Gaudemar et Stéphane Athanase, représentant le Premier ministre, le 11 décembre à Matignon. La délégation, issue de la majorité des organisations syndicales¹ du secteur (personnels et étudiants) et de l'association Sauvons la Recherche, était porteuse du mandat exprimé par les 1250 signataires de la pétition demandant un moratoire sur la mise en place de ce projet.

La délégation a commencé par rappeler l'essentiel des analyses et arguments ayant conduit, a minima, à la revendication de moratoire :

- **absence de fondement scientifique** de ce projet, avec crainte de précarisation des personnels, de privatisation et de démantèlement des structures actuelles de recherche ;
- **non consultation systématique des instances** des établissements dans toutes les phases de l'élaboration du projet, à l'exclusion des demandes d'entériner des textes non amendables ;
- **projets de déménagements** d'établissement qui auront pour conséquence des **coûts sociaux** énormes, qui **déstructureront** durablement ces organismes, et qui s'accompagneront, pour certains, d'un **gâchis** énorme du fait d'investissements immobiliers récents. Ces projets se heurtent au **refus des personnels** : 71% des agents EDF, par exemple, sont opposés au « transfert » à Saclay ;
- **besoins en logement et en transports** très loin d'être satisfaits ;
- **absence de représentation de l'ensemble des personnels** d'enseignement et de recherche et de l'ensemble **des étudiants** dans la structure de pilotage du projet, la Fondation de Coopération Scientifique (FCS), instance de droit privé ;
- **statuts envisagés préfigurant la mise en place d'une université à deux vitesses**, éclatée entre les niveaux licence et masters et dont certaines disciplines ne sont pas prises en compte. L'apparition de structures de droit privé laisse présager un enseignement et une recherche publique **pilotés par des intérêts privés** (par les entreprises) ;
- **effets pervers de l'excellence** érigée en principe qui induisent des compétitions néfastes et conduisent notamment à l'explosion de très bonnes formations conduites actuellement sur plusieurs sites en France.

¹ Université Paris-Sud, CNRS, Orsay : SLR, U,NEF, SNTRS-CGT, SES-CGT, SNCS-FSU, SNESUP-FSU, SNEP-FSU, Sud Education, Sud-Recherche-EPST, SNPRES-FO, SGEN-CFDT. Ecole Polytechnique : SNTRS-CGT, SNCS-FSU. INRA : CFDT, CGT, Sud-Recherche-EPST. AgroParisTech : SYAC-CGT. EDF R&D : CGT, SUD-Energie, FO, CFE-CGC-UNSA, CFTC, CFDT. INRIA : SNCS-FSU, SNTRS-CGT, SGEN-CFDT. CEA/Saclay : FO, CFDT. ENS Cachan : SNESUP-FSU. Versailles : SNPRES-FO. SNETAP-FSU.

Monsieur de Gaudemar nous a répondu qu'il partageait certaines critiques :

- sur le manque de concertation et le défaut de démocratie dans l'élaboration du projet ;
- sur le mode de fonctionnement de la FCS, trop autocratique, et faisant une trop faible place à l'expression des personnels et des étudiants concernés ;
- sur le pilotage du projet dans le passé, par le haut et dans la hâte : le projet doit maintenant être piloté par la science et pour la science ; il doit procéder de la volonté des acteurs.

... mais Monsieur de Gaudemar ne partage pas toute notre analyse, affirmant que :

- le mode d'élaboration doit évoluer mais **l'élaboration du projet doit se poursuivre** ;
- il y a **une chance extraordinaire à jouer à Saclay, avec un potentiel déjà exceptionnel** présent sur Orsay-Saclay. **Il y a objectivement du gâchis** lié notamment à l'absence de concertation pour nombre de formations, et **il ne faut donc surtout pas s'arrêter** ;
- la FCS n'est qu'une structure transitoire : il faut donc travailler aux statuts de l'établissement qui la remplacera. Il y a la nécessité d'**inventer de nouveaux statuts pour la future Université Paris-Saclay** (aucun statut existant ne permet d'associer des établissements aussi divers). **Le projet de loi d'orientation, fondé sur le travail des assises, devra fournir les outils nécessaires.** Les nouveaux statuts comprendront une représentation des personnels ;
- il y a la **volonté des établissements de s'associer à ce projet**. Les directions de l'INRA et EDF auraient par exemple décidé elles-mêmes leur déménagement ;
- **des crédits considérables ont déjà été engagés** et il serait dommage que les établissements n'en restent pas bénéficiaires ;
- **il faudrait que les personnels qui déménageront ne perdent pas en qualité de vie.** La construction de 7000 logements par an est prévue sur le plateau. Le problème des transports est crucial ; les études sont en cours et **les arbitrages seront rendus, afin d'aboutir à une solution qui permettrait une offre de transport correcte au moment du déménagement des établissements.**

En conséquence le gouvernement souhaite continuer à avancer sur le projet et, à notre demande de moratoire, il nous répond : "le mot moratoire ne fait pas partie de notre vocabulaire !".

Face à notre demande de moratoire, le gouvernement affirme donc sa volonté de poursuivre à tout prix le projet, sans remettre en cause notamment la convention Etat-IDEX-ANR signée entre les deux tours de la présidentielle. **Si la méthode peut changer**, avec une participation des personnels et des étudiants, **l'objectif est imposé et ne peut être remis en cause.**

La délégation a pris acte de cette position et l'intersyndicale discutera des suites à donner à notre action le vendredi 21 Décembre.